

LE COSTUME
DE GUERRE ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-ÂGE

PAR

M. G. DEMAY

Membre de la Société des Antiquaires de France



PARIS

J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
Quai des Grands-Augustins, 13

M DCCC LXXV



LE
COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-AGE

Publié
par la Société Nationale des Antiquaires de France,
dans le xxxv^e volume des Mémoires,
et tiré à part à deux cents exemplaires,
dont cent avec planches imprimées sur chine.

N^o 

LE COSTUME
DE GUERRE ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-AGE

PAR

M. G. DEMAY

Membre de la Société des Antiquaires de France



PARIS

J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
Quai des Grands-Augustins, 13

M DCCC LXXV

LE COSTUME

LE JOURNAL DE L'ÉLÈVE DE GUYOTTE ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCAUX DU MUSEE



LE COSTUME DE GUERRE

ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-AGE.

Les matériaux de ce travail sont fournis par une série de types qui représentent l'homme d'armes depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'aux premières années du XVI^e siècle. Je vais donc examiner successivement les diverses parties de l'habillement chevaleresque pendant cette longue période; *armes défensives* : armure de corps, ailette, heaume ou casque, bouclier, éperons; *armes offensives* : épée, lance; sans oublier le harnachement du cheval.

Mais avant d'aborder le sujet, il me paraît indispensable de bien préciser le but que je me propose. Je ne prétends nullement donner ici une histoire de l'habillement. Mon unique ambition est de faire entrer dans le domaine de l'archéolo-

gie, au moyen de monuments figurés à date certaine, de nouveaux éléments de critique.

D'autres pourront tirer de ces recherches des conséquences plus générales; pour moi, je me renferme dans la sigillographie et mon rôle se borne à enregistrer ce que je vois.

L'ARMURE.

§ 1. — XI^e et XII^e siècles.

Le plus ancien habillement de guerre représenté sur les sceaux ne diffère pas de celui que l'on voit figuré dans la tapisserie de Bayeux. Le privilégié à qui sa naissance assignait la profession des armes et donnait le droit de combattre à cheval, revêtu de l'armure complète, *le chevalier* porte à cette époque une tunique descendant au-dessous du genou, munie d'un capuchon pouvant se rabattre sur la tête, à manches s'arrêtant au poignet. Cette tunique, faite de peau ou d'étoffe de plusieurs doubles, est renforcée de plaques de métal ou d'anneaux cousus sur elle très-près les uns des autres, ou de bandes ferrées formant treillis; alors elle s'appelait la *broigne*; d'autres fois elle est recouverte de mailles de fer entrelacées: dans ce cas c'est le *haubert*. La jupe en était fendue devant et derrière jusques au haut des cuisses; une ceinture la serrait à la taille; son capuchon



1



2



3

défendait le cou, la tête et le bas du visage. La première tunique en recouvrait une seconde, fendue comme elle, mais plus ample et d'étoffe plus légère. Enfin le vêtement apparent du chevalier se complète par des chausses d'une nature d'abord indistincte, mais armées dès 1163 comme la première tunique (sceaux de Raoul de Fougères en 1163, Pl. XX, fig. 55, et de Robert de Vitré vers 1158).

Broigne. — Gui de Laval, en 1095, porte une broigne sans ceinture et dont le bout des manches s'évase en entonnoir pour la liberté du mouvement du poignet, précaution qui indique le peu de souplesse du vêtement (Pl. I, fig. 1). La garniture de fer consiste en plaques rondes, clouées à côté les unes des autres. — A la date de 1116, Raoul, comte de Vermandois, est vêtu d'une broigne treillissée en losange, à manches très-larges (fig. 2). Gui de Chevreuse, en 1151, est armé d'une broigne quadrillée, à manches étroites s'évasant au poignet comme celles de Gui de Laval.

Haubert. — Plus rare d'abord que la broigne, d'une difficulté plus grande de fabrication, le haubert devait être porté seulement par de hauts personnages, par les chefs. Il avait sur la broigne l'avantage de mieux protéger le corps que ses mailles entrelacées couvraient d'un réseau continu, impénétrable à la lance. Aussi la broigne est-elle délaissée vers le milieu du XII^e siècle, tandis que le

haubert se perfectionne et persiste à ce point que nous le verrons encore en usage au milieu du XIV^e siècle.

Parmi les nombreux monuments sigillographiques où l'on remarque ce vêtement défensif, nous citerons : les sceaux, de Guillaume le Conquérant en 1069, — d'Hervé de Dancy, vers 1120, — de Thibaud, comte de Blois, 1138 (Pl. I, fig. 3), — de Guillaume, comte de Nevers, en 1140, — de Henri II, duc de Normandie, 1151, — de Bouchard de Montmorency, 1177, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, en 1184, etc.

Seconde tunique. — La seconde tunique se rencontre pour la première fois sur le sceau de Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, en 1128, et mieux encore sur celui de Guillaume II, comte de Nevers, en 1140. La cotte armée s'arrêtant au genou, la robe descend jusqu'à mi-jambe (Pl. II, fig. 5).

Chez Gui de Chevreuse, en 1151, la robe atteint le niveau des pieds, elle le dépasse, en 1160, sur le sceau d'un seigneur nommé Raoul.

Quelques années plus tard, ce vêtement semble prendre modèle sur la robe des dames. Des manches d'une longueur démesurée s'échappent du poignet en flottant, les pans de la jupe ne s'arrêtent plus dans leur dimension exagérée. C'est ainsi que sont représentés Galeran, comte de Meulan, en 1165 (Pl. II, fig. 4), et Conon, seigneur de Pierrefonds, en 1171. Les manches extravagantes sont bientôt délaissées, mais l'on conserve



encore pendant quelque temps les jupes flottantes comme le témoignent les sceaux de Gui de Garlande, 1170, — de Robert I^{er}, comte de Dreux, 1184, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — d'Arthur I^{er}, duc de Bretagne, 1202 (fig. 7), — de Jean de Montchevreuil, 1203.

L'ARMURE.

§ 2. — *De 1200 à 1350.*

Grand haubert. — Dès la fin du XII^e siècle, on abandonne la lourde cotte ferrée. L'armure de mailles, seule, sans doublure, forme le vêtement extérieur. Ses manches, au lieu de se terminer au poignet, se continuent en une poche enveloppant la main jusqu'au bout des doigts; à la coiffe, aussi de mailles, s'ajoute une calotte de fer qui l'aide à protéger le crâne; la jupe fendue, comme il a été dit, finit au genou. Les cuisses, les jambes et les pieds sont également chaussés de mailles. Tel est le *grand haubert*. Il se passait sur un habillement rembourré ou matelassé, nommé le *gamboison*, qu'il cachait complètement.

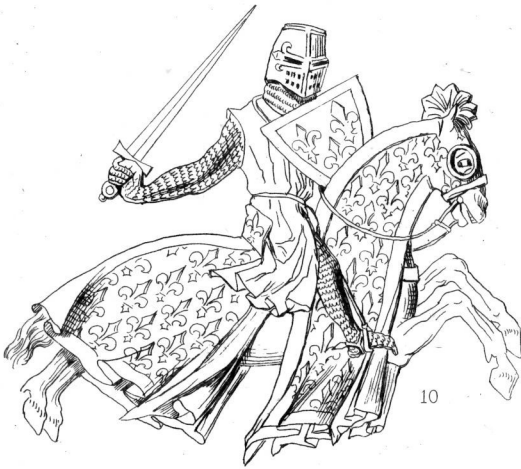
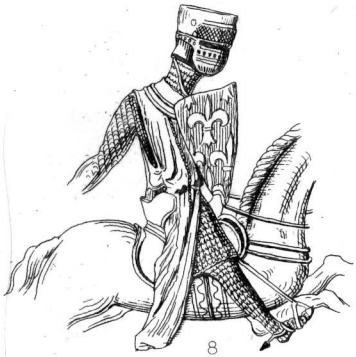
Cette nouvelle armure, ou plutôt cette transformation du haubert du XII^e siècle, se voit sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Thibaud III, comte de Champagne, 1198. Elle est très-nettement accusée dans les types d'Arthur I^{er}, duc de Bre-

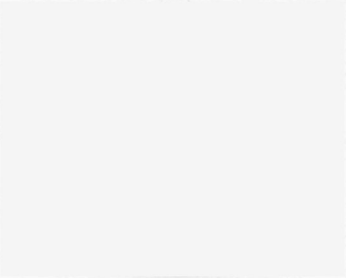
tagne, 1202 (Pl. II, fig. 7), — de Jean de Beaumont, en 1217, — de Bernard V, comte de Comminges, 1226, — de Robert de Poissy, 1230, etc.

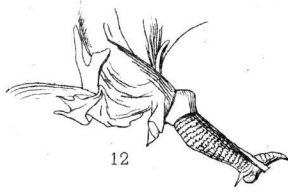
Cotte d'armes. — Presque aussitôt après son apparition, le grand haubert est recouvert d'une cotte descendant plus bas que lui, sans manches, ordinairement serrée à la taille par un cordon ou par une ceinture, quelquefois flottante, surtout au XIV^e siècle, à jupe fendue devant et derrière.

La cotte d'armes est le plus souvent unie. C'est ainsi qu'on la voit représentée sur les sceaux de Gaucher de Joigny, en 1211, — de Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1214 (Pl. III, fig. 8), — d'Enguerran de Coucy, en 1223, — de Baudouin, comte de Guines, en 1235, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (fig. 10), — de Jean de Brienne, bouteiller de France, 1288, — de Robert, comte de Flandre, 1309, et ainsi jusques en 1348.

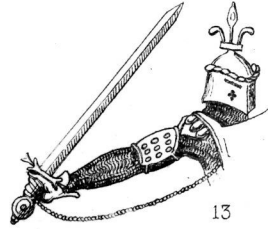
Quelquefois la cotte est ornée des armoiries du chevalier. Le premier exemple de cette variété figure, en 1225, sur le sceau de Savary de Mauléon; sa cotte porte *un lion à la bordure besantée* (Pl. III, fig. 9), — celle de Henri d'Avaugour, en 1231, porte *un chef*. — La cotte de Philippe, fils aîné de saint Louis, en 1267, est *semée de fleurs de lys* (fig. 11). — Celle d'Artaud de Roussillon, 1270, porte *un échiqueté*, — celle d'Othon, comte de Bourgogne, en 1294, *un billeté au lion*, — celle de Gui de Châtillon, 1327, *trois pals de vair sous*







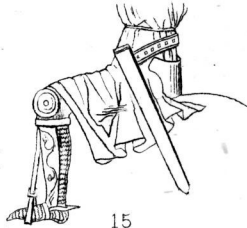
12



13



14



15

un chef, — celle de Charles, dauphin de Viennois, 1352, de France, écartelé de Dauphiné.

Lorsque, au commencement du XIV^e siècle, l'usage s'introduit d'attacher l'épée à l'armure par une chaîne, la cotte présente sur le devant de la poitrine une ouverture pour le passage de celle-ci, détail très-distinctement indiqué sur les sceaux d'Othon, comte de Bourgogne, en 1302, — de Robert, comte de Flandre, en 1309, — de Louis I^{er}, comte de Flandre, 1322 (Pl. IV, fig. 14), — de Guillaume, comte de Hainaut, 1341, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348.

Rondelles, genouillères. — Jusques en 1300, l'armure dans les sceaux est telle que nous venons de la décrire : haubert, cotte d'armes unie ou armoriée. En 1301, de nouveaux éléments viennent s'y ajouter : des rondelles sont appliquées aux genoux, des plaques de métal défendent le devant de la jambe. Le sceau de Jean de Châlon nous initie le premier à ces perfectionnements (Pl. IV, fig. 15). — Othon, comte d'Artois, porte, en 1302, non pas des rondelles comme Jean de Châlon, mais une sorte de boîte en métal garantissant à la fois le genou et le jarret (fig. 12). — En 1352, une plaque protégeant le dessus du bras se montre sur le sceau de Charles, dauphin de Viennois ; elle est maintenue sur la maille par deux courroies ; l'épaule du Dauphin est également défendue par une pièce composée de trois petites plaques oblongues (fig. 13).

L'ARMURE.

§ 3. — De 1350 à 1500.

Haubergeon. — Vers le milieu du XIV^e siècle, la mode des habits courts pour le costume de ville amène une révolution semblable dans l'armure. Le haubert est mis de côté et remplacé par le *haubergeon*, chemisette de mailles très-fines, descendant jusqu'à mi-cuisse.

Camail. — Il n'y a plus de capuchon. Un *camail* de mailles lacé au bacinet défend les épaules, le cou et le bas du visage (Pl. V, fig. 49). Le gamboison est rejeté.

Pourpoint. — A la cotte d'armes légère, flottante, succède le *pourpoint* collant, sans manches, à plastron rembourré, plus court que le haubergeon. Les membres sont enveloppés dans des boîtes de fer se fermant par des charnières ou des courroies. Les extrémités sont défendues par des plaques articulées à recouvrement : gantelets à doigts séparés pour les mains, solerets de fer pour les pieds. A partir de ce moment la *ceinture de chevalerie*, dont la présence dans les sceaux n'avait encore pu être affirmée, figure dans toute sa richesse au-dessus de la bordure du pourpoint, au niveau des hanches. Louis de Châtillon, comte de Blois, Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne (Pl. V, fig. 48), et Louis II, comte d'Étampes, inaugurent, en 1364, ce nouveau costume que l'on



16



17



18



19



retrouve encore, en 1485, chez Louis, duc d'Orléans, en 1501, chez Antoine, duc de Lorraine.

Le pourpoint, d'abord uni, ne tarde pas à s'armorier. Il est uni chez les seigneurs qui viennent d'être cités, tandis que le pourpoint de Jean I^{er}, duc de Lorraine, en 1367 (Pl. V, fig. 16), d'un autre duc de Lorraine, Charles le Hardi, en 1390 (fig. 17), porte la *bande aux trois alérions*. Les ducs de Bourgogne de la maison de France ont leur pourpoint écartelé de *Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne*. Mais la forme ordinaire de ce vêtement ne suffit pas à leur magnificence. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon y ajoutent de grandes manches, fendues, à bords quelquefois découpés ; ils le compliquent de longues jupes qui flottent, bordées comme les manches (Pl. VI, fig. 20).

En 1454, chez Charles I^{er}, duc de Bourbon, les longues manches seules sont conservées, la jupe devient de rechef courte et collante ; elle est de plus fendue sur chaque hanche chez Jean II, duc de Bourbon, 1461, et Charles le Téméraire, 1468 (Pl. VI, fig. 21). Enfin sur un sceau de 1501, Antoine, duc de Lorraine, est représenté en pourpoint armorié, à jupe roide, évasée, à godrons (fig. 26).

De même que la cotte d'armes, le pourpoint est percé d'une ouverture pour la chaîne de l'épée (Pl. V, fig. 16 et 18), jusque vers 1367, époque où ce système d'attache fut abandonné.

Défense des membres. — L'armure en fer plat

paraît avoir été appliquée d'abord aux membres inférieurs; bientôt après, le bras, puis l'épaule ont profité de cette innovation, en sorte que dès 1390, Charles le Hardi, duc de Lorraine, nous apparaît avec l'armure complète des membres : défense d'épaule, brassarts, coudières, canons, gantelets; cuissots, genouillères, grèves et solerets à longue pointe dite à *la poulaine* (Pl. V, fig. 17). L'on retrouve les mêmes pièces de défense, mais dans de plus grandes proportions pour l'épaule, le coude et le genou, chez Antoine, duc de Lorraine, en 1504; seulement les solerets, au lieu de finir en pointe, sont coupés carrément et se terminent ainsi en *becs de cane* (Pl. VII, fig. 26).

L'ARMURE.

§ 4. — XVI^e siècle.

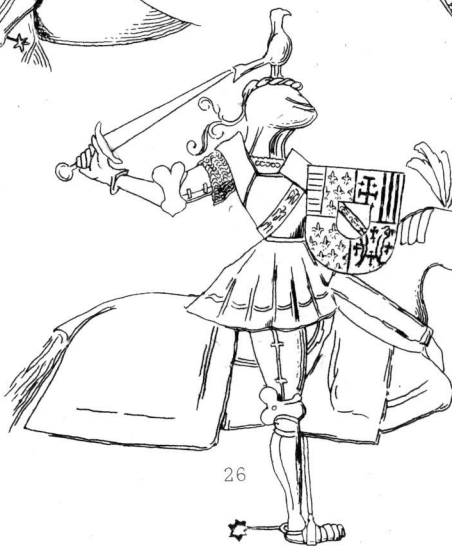
L'armure entière. — Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à l'armure entière : enfermer le buste comme on venait d'enfermer les membres (Pl. VII, fig. 24 et 27). Ce résultat fut obtenu, d'après les sceaux, vers la fin du xv^e siècle. En 1483, l'archiduc Philippe le Beau porte une cuirasse enveloppant en deux pièces la poitrine et le dos (fig. 24). Le fer a remplacé le pourpoint. La chemise de mailles est conservée; ses manches, larges, recouvrent l'armure du bras jusqu'au coude; sa jupe dépasse le bord



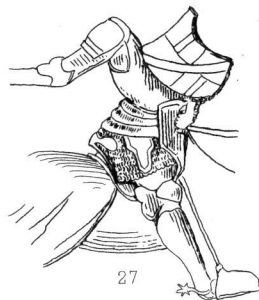
24



25



26



27

Imp. A. Cadart. Paris.

de la cuirasse, qui est garni devant chaque cuisse d'une pièce défensive mobile, *la tassette*. La ceinture est posée sur la hanche par-dessus le haut des tassettes. Un sceau de 1501 montre le même archiduc avec une jupe roide, à godrons, fixée au bas de la cuirasse et s'arrêtant avant la tunique de mailles. — L'archiduc Charles au contraire porte, en 1514, une jupe d'étoffe bordée d'un large orfroi, souple et descendant jusqu'au genou (Pl. VII, fig. 25).

Les sceaux équestres s'arrêtent à ces dernières dates, après nous avoir montré l'armure, pendant plus de quatre siècles. Ceux qui voudraient continuer cette étude en trouveront tous les éléments dans les collections spéciales, les musées d'armes et les savants catalogues qui en ont été dressés.

L'AILETTE.

Une pièce particulière, destinée à défendre l'épaule, vient, à la fin du XIII^e siècle, s'ajouter à l'habillement chevaleresque. Elle consiste en deux petits rectangles égaux, assemblés par leur plus long côté et sous un certain angle de façon à former une toiture à deux plans inclinés. Cette toiture que les actes de l'époque appellent *ailette* touchait par une des extrémités au bord du heaume, se prolongeait jusqu'à la naissance du bras, s'étendant ainsi sur l'articulation de l'épaule et la couvrant.

Il est regrettable que les sceaux, qui plus tard montrent si distinctement les détails d'attache de l'armure à plates, ne nous laissent pas voir comment ce petit bouclier était maintenu en place. Cette nouvelle partie de l'équipement prenait cependant rang au nombre des pièces dites *honorables*, car elle porte toujours sur chacune de ses deux faces la représentation des armoiries du chevalier qui en est revêtu.

L'ailette paraît pour la première fois sur le sceau de Pierre de Chambly, en 1294 (Pl. VI, fig. 23), — continue sur ceux d'Othon, comte d'Artois, 1302, — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Guillaume de Coucy, 1319, — de Philippe, comte de Valois, 1327. Elle finit, en 1348, avec le type d'Eudes IV, duc de Bourgogne (fig. 22).

LE CASQUE.

Le casque chevaleresque du moyen-âge a trois époques bien caractérisées :

Au XI^e et au XII^e siècle, il est à nasal ;

Au XIII^e et au XIV^e, la défense du visage est complète et fixe ;

A partir du XV^e siècle, la défense du visage, la visière, est mobile.

Ces changements ne se sont pas opérés aussi brusquement que cette division le pourrait faire supposer ; il y a eu dans les modifications du casque, dans ses améliorations successives, des



28



29



30



31



32



33



34



35



36

transitions plus ménagées. Je vais indiquer les principales.

La date des plus anciens habillements de tête figurés sur les sceaux coïncide avec la plus ancienne date de l'armure. Leur forme est conique droite ou conique ovoïde; ils sont munis d'un nasal fixe (Pl. VIII, fig. 28 à 31). Le cône, bordé d'un cercle ou bandé de métal ornementée, est renforcé dans toute sa hauteur par deux arêtes placées l'une devant, l'autre derrière, ou par quatre bandes de métal, aussi ornementées, venant aboutir et se croiser à son sommet (fig. 28). Ce cône, élevé ou bas de forme indifféremment, se termine d'ordinaire en pointe; quelquefois il est sommé d'un bouton comme sur les sceaux de Guillaume le Conquérant, en 1069, de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 30); ou bien il est tronqué ainsi que cela se voit dans les types de Gui de Châtillon, 1168, de Mathieu de Beaumont, 1177. Son bord est le plus souvent droit, coupé par un plan perpendiculaire à l'axe; toutefois chez certains seigneurs tels que le comte de Meulan, 1165, Henri, comte de Champagne, 1168, et surtout chez Anséric de Montréal, sénéchal de Bourgogne en 1180, il se prolonge un peu par derrière de façon à protéger l'occiput. Mais au lieu de couverture, la plupart des heaumes de cette époque portent un long appendice flottant, frangé ou orné de boules à son extrémité, d'apparence résistante, destiné sans doute à contribuer à la

défense de la partie postérieure de la tête. Cette espèce de volet est figuré très-distinctement dans les types de Garin de Souvigné, vers 1100, — de Gui de Chevreuse, 1151, — de Galeran, comte de Meulan, 1165, — de Gui de Garlande, 1170, etc. (Pl. VIII, fig. 28 à 30).

Tel est le casque appelé *normand* par les collectionneurs, bien qu'on le rencontre dans le Parisis, le Blaisois, le Nivernais, à Béziers, à Comminges, en Flandre, en Autriche, en Espagne. Il persiste pendant tout le XII^e siècle, ou pour parler plus exactement, il paraît pour la dernière fois, en 1196, sur le sceau de Jean de Corbeil (Pl. VIII, fig. 30).

Avant d'atteindre cette date extrême, le heaume conique à nasal avait déjà subi deux modifications.

Dans la première, sa forme, au lieu de rester conique, devient cylindrique à timbre arrondi. Cette mode, commencée avec Philippe d'Alsace, en 1170 (Pl. VIII, fig. 32), s'était continuée dans les types d'André de Rameru, 1176, — de l'avoué d'Arras, 1182, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — de Dauphin, comte de Clermont, 1199 (Pl. VIII, fig. 36).

Dans la deuxième, le pourtour du casque garde la forme cylindrique de la première, mais prend un timbre plat, comme on peut le voir par le second sceau de Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33), — et ceux de Pierre de Courtenay, 1184 et 1193 (Pl. VIII, fig. 34), — de Mathieu, comte de Beaumont, 1189, — d'Eudes III,

duc de Bourgogne, 1198 (Pl. VIII, fig. 35), — du mayeur de Doullens, etc., etc.

Ainsi le XII^e siècle compte trois sortes de casque à nasal :

Casque conique droit ou conique ovoïde ;

Casque cylindrique à timbre rond ;

Casque cylindrique à timbre plat.

Le dernier, le casque cylindrique à timbre plat, est celui qu'on adopta au siècle suivant et nous allons le voir persister en s'améliorant pendant tout le règne de saint Louis.

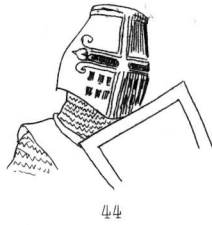
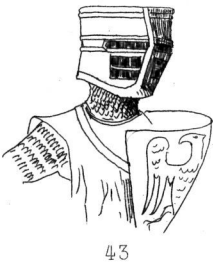
Cependant un tel casque ne défendait, comme ceux qui l'avaient précédé, que la partie supérieure de la tête. La nuque, le menton et les côtés du visage n'étaient encore protégés que par la coiffe de mailles offrant sans doute une résistance, mais une résistance flexible et toute locale, tandis que les plaques de métal répartissent le choc sur toute l'étendue de leur surface. Le nasal, lame de fer étroite, ne descendant guère plus bas que le nez, couvrait bien imparfaitement la figure. D'autre part, les armes offensives s'étaient perfectionnées. Il fallait donc songer à un habillement de tête plus complet.

On s'occupa d'abord du visage. Dès 1193 on voit, sur le sceau de Mathieu de Montmorency, une plaque de métal qui part des tempes, contourne les joues, embrasse le menton en se recourbant sous lui, couvre enfin toute la figure, ne réservant que deux fentes transversales pour la

vue, et des trous pour la respiration. Les heaumes d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion, en 1198 (2^e sceau), — de Louis de Blois, 1201 (Pl. IX, fig. 41), — d'Arthur I^{er}, duc de Bretagne, 1202 (fig. 42), appartiennent à cette catégorie.

Après avoir protégé la face, on porta ses soins vers la nuque. En effet, vers 1211, la partie postérieure du casque est prolongée jusqu'au niveau de l'angle de la mâchoire (Pl. IX, fig. 37 à 39). En même temps, des bandes de métal placées, les unes dans le sens de la hauteur, les autres en travers et reliées solidement entre elles, renforcent son ensemble, surtout par devant, tout en servant à son ornementation. On obtint ainsi le *casque dit de Philippe-Auguste* dont le sceau de son fils, en 1214, fournit un très-beau spécimen (fig. 38), auquel il faut ajouter ceux de Robert de Braine, 1215, — de Guillaume de Chauvigny, 1217 (fig. 37).

A cette dernière date de 1217, la partie postérieure du heaume s'abaisse sur le cou, et de telle sorte, que son bord inférieur vient se joindre directement au bord inférieur de la visière fixe. Son profil fut aussi plus cambré afin de mieux se conformer au profil du visage et ne pas le gêner. Les trous pour la respiration s'alignèrent symétriques, sur deux rangées parallèles aux fentes des œillères, et alors se trouva établi le casque carré dit *casque de saint Louis*, appelé aussi





45



46



47



48



49

grand heaume, casque des croisades (Pl. IX, fig. 40). Entre les nombreux exemples de cette coiffure, on doit signaler les sceaux de Henri, comte de Grandpré, 1217, — de Savary de Mauléon, 1225, — de Henri d'Avaugour, 1231, — de Trencavel, 1247, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Mathieu de Beauvoir, 1260, — de Gautier de Nemours, 1265, — de Gui de Châtillon, 1270, — de Jean de Brienne, 1288 (Pl. IX, fig. 43).

Vers la fin du règne de saint Louis, un nouveau changement s'était déjà opéré. Le timbre du heaume, plat depuis les dernières années du XII^e siècle et trop facile à entamer, commence à se rétrécir dès 1267, témoins les sceaux du fils aîné de saint Louis, — de Robert, comte de Dreux, 1268, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (Pl. IX, fig. 44), — de Robert, comte de Nevers, 1273 ; en 1289 il finit par devenir tout à fait ovoïde.

L'usage du casque *ovoïde* dura cent ans, comme nous l'enseignent les types de Hugues, comte de Saint-Pol, 1289 (fig. 49), — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Philippe de Valois, 1327, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348, — de Philippe de Rouvre, 1361, — de Louis, duc d'Anjou, 1374, — de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 1390.

Au XV^e siècle commence la série des casques à visière mobile. D'abord le grand bacinet avec son camail de mailles (Pl. X, fig. 48), puis l'armet (fig. 47). Les musées sont trop riches en modèles pareils pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans le

détail de ces nouveaux habillements de tête. Il suffira de dire que l'apparition du grand bacinet peut être datée par le troisième sceau de ce même Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, que nous avons vu coiffé d'un heaume ovoïde en 1390 et qui porte en 1403 le grand bacinet.

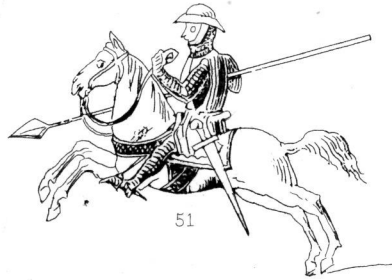
Quant à l'armet, il figure sur les sceaux vers le milieu du xv^e siècle. Voyez les types de Charles d'Orléans, 1444, — de Charles, comte du Maine, 1445, — et de Charles le Téméraire, 1467. Toutefois les seigneurs d'Aube en Lorraine portent l'armet dès 1425.

Il me reste à parler de deux coiffures de guerre secondaires et pour cette raison fort rares sur les sceaux, mais pourtant d'un usage fort répandu aux xiii^e et xiv^e siècles. Je veux parler du chapeau de fer appelé aussi *chapeau de Montauban* et du *petit bacinet*.

Le chapeau de fer consiste en un timbre arrondi, muni d'un large bord plat disposé horizontalement ou rabattu, attaché quelquefois sous le menton par une jugulaire. Aux croisades, alors que les chevaliers étouffaient sous le grand heaume, il rendit de grands services ; son nom revient souvent dans les récits de nos chroniqueurs. Joinville cheminant avec le roi saint Louis, au retour de la Massoure, s'exprime ainsi : « Je li fis oster son « hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir « le vent. » Le chapeau de fer très-apprécié, pour sa légèreté relative, de ceux qui ne faisaient pas



50



51



52



53

des armes leur profession habituelle, figure dans le costume de guerre des maires et des échevins. C'était aussi une coiffure de soudoyers. Les chevaliers que leurs sceaux équestres représentent avec le chapeau de Montauban offrent tous cette particularité qu'ils sont armés de la lance ou de la masse d'armes, jamais de l'épée.

Les principaux et presque les seuls exemples du chapeau de fer sont fournis par les sceaux de Nevelon, maréchal de France, en 1122, — du maire de Pomponne, en 1228, — d'Arnoul, comte de Guines, 1248, — de Jean Payebien, en 1256 (Pl. XI, fig. 51), — du maire et des jurés de Fismes, en 1308 (fig. 52).

Le capuchon du haubert était, ainsi qu'il a été dit, quelquefois recouvert d'une calotte de fer. Cette calotte, devenue au XIV^e siècle une enveloppe de forme ovoïde, plus agrandie, embrassant plus complètement la tête, est ce qu'on nomme le petit bacinet.

Les casques décrits ci-dessus étaient surtout des armes de bataille. Singulièrement alourdis par les perfectionnements mêmes qu'ils avaient subis, ils étaient devenus d'un usage impossible dans un combat à pied. Le chevalier restait donc ordinairement coiffé du petit bacinet : il ne lançait le grand heaume que pour monter à cheval et au moment de l'action.

De rares spécimens du petit bacinet figurent sur les sceaux d'Itier de Péruce, commandeur

des Hospitaliers, en 1369 (Pl. XI, fig. 53), et dans deux représentations de saint Victor, l'une en 1390, l'autre en 1396 (fig. 50).

Pendant tout le XIV^e siècle, des appendices symboliques servant à distinguer les seigneuries, *des cimiers* surmontent les casques. Ce sont de grandes aigrettes en éventail, des touffes, des ailes par paires appelées vols, des cornes, des animaux naturels ou fantastiques, des figures humaines, des emblèmes héraldiques. La grande vogue des cimiers dura cent ans; elle commença avec le casque ovoïde pour ne se modérer, tout en continuant, qu'à l'apparition des visières mobiles.

La forme ovoïde était au reste la plus propre à supporter cet attirail tout d'apparat, d'un équilibre quelquefois difficile, et dont le chevalier ne se chargeait pas quand il s'agissait de bataille.

Le cimier était fixé sur une calotte de cuir dans laquelle entrait la partie supérieure du heaume (Pl. X, fig. 45, 46), ajustage masqué par une sorte de drap roulé, le *tortil*, où était suspendue, par derrière, une pièce d'étoffe flottante nommée *volet*.

Ce n'est pas que le cimier ait paru pour la première fois sur le casque ovoïde. Il s'en rencontre sur le heaume des croisades, mais fort rarement et de loin en loin. Ainsi le casque de Richard Cœur-de-Lion, en 1198, le plus ancien casque cimé de la collection, porte le *Lion d'Angleterre* au centre d'une aigrette en éventail. Il

faut, après ce premier exemple, descendre jusqu'en 1224 pour en découvrir un second; à cette date, Mathieu II de Montmorency, cime d'une tête de paon (Pl. XIII, fig. 155); vient ensuite, en 1235, Beaudouin III, comte de Guines, dont le cimier, une aigrette de cinq plumes, est fixé au centre de la plate-forme du heaume par un porte-plumail, — puis le casque d'Othon III, comte de Bourgogne en 1248, recouvert d'une sorte de chapeau triangulaire cimé d'une aigrette, — celui de Mathieu de Beauvoir, en 1260, portant trois petites bannières. Tandis qu'à partir de 1289, 1294, époque où le heaume se transforme jusqu'en 1400, date du grand bacinet, l'énumération des seigneurs portant le casque cimé serait une liste de toute la noblesse du XIV^e siècle.

Avant d'en finir avec ce sujet je signalerai, à titre de rareté, deux casques offrant, représentées sur leur pourtour, les armoiries de leur possesseur. Le premier au *lion de Flandre* appartient au comte Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33); le second entièrement couvert d'un *losangé d'or et de gueules* est celui d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156).

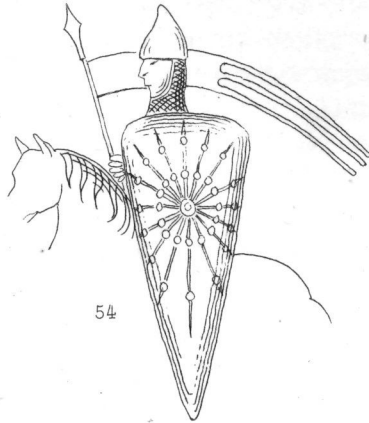
LE BOUCLIER.

Le bouclier de la chevalerie, le seul qui doive nous occuper ici, l'*écu* est l'accompagnement obligé de l'ancien habillement de guerre. Il suit

l'armure dans ses différentes phases, participant à ses modifications, mais en sens inverse, c'est-à-dire s'amoindrissant à mesure qu'elle se perfectionne. Tant que l'armure trop imparfaite se trouve impuissante à résister aux armes d'hast, le chevalier s'abrite derrière un écu capable de le cacher en entier. La texture de mailles devient-elle plus dense, plus continue, l'écu restreint ses proportions; une nouvelle amélioration du vêtement défensif le réduit à un ornement de cérémonie et d'apparat; l'armure complète le rend inutile, le fait disparaître.

Les sceaux du XI^e et du XII^e siècle nous présentent l'écu de forme allongée, arrondi en haut, pointu par le bas. Il couvre un homme debout de la tête jusqu'aux pieds (Pl. XII, fig. 56). Le guerrier le porte suspendu au cou par une courroie, *la guiche*; en marche, il le rejette sur l'épaule gauche. Son mode de fabrication consistait en des planches assemblées, cintrées dans le sens transversal, matelassées en dedans, recouvertes de cuir au dehors; le tout solidement relié par une armature de bandes de métal qu'on faisait concourir à son ornementation.

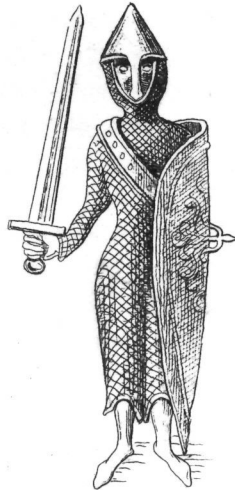
Deux poignées de cuir, *les énarms*, dans lesquelles le combattant passait l'avant-bras et la main qui tenait les rênes, garnissaient la face intérieure de l'écu où venaient s'attacher aussi les deux extrémités de la guiche; sa surface extérieure fortement bombée, ourlée d'une bande de métal



54



55



56

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

clouée à une bande pareille bordant la face intérieure, présente, à son centre de figure, une saillie de métal, *la boucle, l'ombilic, l'umbo*, d'où partent des rayons fleurons (Pl. XII, fig. 54).

On ne saurait juger de l'effet de cette dernière disposition (l'umbo et ses rayons) sur les plus anciens sceaux ; car, figuré de façon à ne laisser paraître que son dedans, l'écu y laisse voir seulement la bordure intérieure clouée, les attaches de la guiche et la position de la main qui tient la bride, passée dans les énarms. Ce n'est que vers 1128 que Thierrî d'Alsace et, après lui, Thibaud le Grand, comte de Blois, 1138, — Guillaume, comte de Nevers, 1140, — Robert de Vitré, 1161, etc., montrent, de face ou de profil, le droit de leur écu chargé comme il vient d'être dit, de rayons qui partent d'un centre saillant.

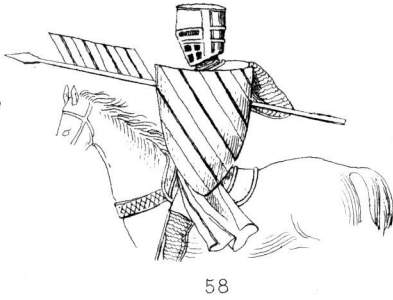
Les boucliers vus en dedans finissent à Guillaume, comte de Ponthieu, 1209 ; le type de Raoul de Fougères, 1162, en fournit l'exemple le plus frappant (Pl. XII, fig. 55).

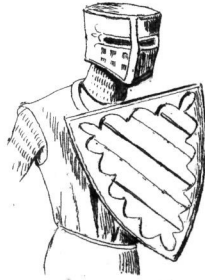
L'umbo se voit pour la dernière fois sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion et de Richard de Vernon, en 1195, et encore n'y est-il plus escorté de ses rayons habituels ; ils ont été remplacés par le *lion d'Angleterre* et le *sautoir* des Vernon.

Mais déjà l'armure s'est perfectionnée ; Philippe d'Alsace, 1170, — Bouchard de Montmorency, 1177, — Pierre de Courtenay, 1184, ont revêtu le grand haubert. L'écu va changer à son tour. Le

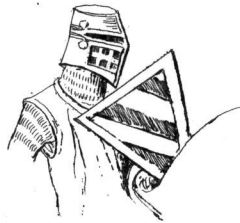
grand bouclier normand protégeait tout le corps ; celui qui lui succède ne couvrira que la poitrine et le ventre. Le premier était arrondi du haut ; avec la nouvelle défense du visage, celui-ci pourra être coupé droit. L'umbo supprimé laisse le champ libre aux armoiries héréditaires. Témoins les sceaux de Baudouin de Constantinople, 1197 (Pl. XIII, fig. 57), du vicomte de Turenne, 1211 (fig. 58), de Thibaud VI, comte de Blois, 1213 (fig. 60), de Robert d'Artois, 1237 (fig. 59), d'Eudes de Bourgogne, 1259 (Pl. XIV, fig. 61).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'âge des armoiries, ni de rechercher à quelle époque elles se fixent dans les familles ; je me bornerai à l'énumération des plus anciens sceaux équestres où elles apparaissent : dans le premier, l'écu de Philippe d'Alsace porte le *lion de Flandre* dès 1170, — après lui, Bouchard de Montmorency montre, en 1177, la *croix cantonnée de quatre alérions*, — à la même date, Eudes de Ham arbore sur son écu les *trois croissants* de sa famille, — puis viennent successivement les écus armoriés de Robert de Béthune, avoué d'Arras, 1182, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184, — d'Étienne, comte du Perche, et de Philippe de Beaumont en 1190, — d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion en 1195 et 1198, *date de l'apparition des trois léopards d'Angleterre*. A partir de ce moment, les types armoriés ne se comptent plus ; les écus sans emblèmes héraldiques deviennent





61



62



63



64

l'exception ; tous en sont recouverts dès l'année 1210.

Avant 1400, lorsque des éléments particuliers s'introduisent dans l'armure, quand arrivent les genouillères, jambières, brassarts, défenses d'épaule, l'écu subit une nouvelle diminution ; sa convexité s'efface, sa forme se rapproche de celle d'un triangle équilatéral (Pl. XIV, fig. 62). Il cesse alors d'être une arme de bataille pour ne servir que dans les tournois et les fêtes.

Parvenu au xv^e siècle, l'écu, jusque-là fidèle à sa figure traditionnelle, semble abandonné à la fantaisie de l'artiste ou plutôt au goût de son possesseur. Arrondi du bas sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire (Pl. VI, fig. 20 et 21), il devient *la targe* avec Louis d'Orléans, en 1485 (Pl. XIV, fig. 63), tandis que Gui, comte de Laval, 1493, porte l'écu carré, *en bannière* (fig. 64).

Enfin au xvi^e siècle l'armure se complète, l'écu n'a plus de raison d'être, il disparaît de l'habillement, on ne le rencontre que dans les panoplies, on ne l'emploie que comme support de blason.

L'ÉPERON.

Le moyen-âge avait fait de l'éperon un insigne de la chevalerie, une pièce honorable dont on armait un chevalier et qu'on lui brisait aux talons à coups de hache s'il avait encouru la dégradation.

Il était d'or ou doré. Sa forme générale n'a pas changé. Tout le monde la connaît : talonnière à deux branches recourbées, attachée au pied par une bride et un sous-pied, et portant une tige pointue destinée à aiguillonner le cheval. L'extrémité seule de la tige a varié dans sa disposition.

Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'aux premières années du XIII^e siècle, les sceaux représentent l'éperon armé d'un petit fer de lance de forme conique ou losangée (Pl. XV, fig. 65 à 68).

Vers 1211, 1215, la tige se termine en une pointe, munie d'un renflement, d'une traverse, origine de la tige à trois branches que l'on rencontre de 1223 à 1271 (Pl. XV, fig. 69 à 75).

A cette variété succède la pointe simple, courte (Pl. XV, fig. 76, 77). Elle commence avec les écus triangulaires, les armures spéciales des membres et dure jusqu'au commencement du XIV^e siècle où la molette a pris définitivement sa place pour se continuer jusqu'à nos jours.

Les éperons ne comptent que pour un bien minime détail dans un sceau équestre dont la dimension est déjà petite. Cependant ceux à fer de lance sont nettement dessinés chez Raoul de Fougères, 1163, Gui de Garlande, en 1170, Eudes III, duc de Bourgogne, en 1198 (Pl. XX, fig. 138, 139).

L'éperon à traverse se voit très-distinctement sur les sceaux de Robert de Braine, 1215, de Jean de Beaumont, 1217 (Pl. XV, fig. 69). Les



65



66



67



68



69



70



71



72



73



74



75



76



77



78



79

trois branches sont naissantes chez Amauri de Craon, 1223 (fig. 70), tout à fait formées chez Robert de Poissy, en 1230, Henri d'Avaugour, 1231 (fig. 71), Renaud de Trie, 1237 (fig. 72); disposées en fleuron chez Raymond V, vicomte de Turenne, 1251 (Pl. XV, fig. 73), Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, 1270 (fig. 74), Henri de Grandpré, 1274 (fig. 75).

La pointe simple est figurée dans les types de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XV, fig. 76), de Pierre de Chambly, 1295, de Jean de Chalon, 1304 (fig. 77), de Louis de Nevers, comte de Flandre, 1322, de Philippe de Valois, 1327.

Quant aux molettes, les exemples abondent. Je citerai seulement les types où elles prennent de grandes proportions et ceux où elles sont attachées à de très-longues tiges. Charles, dauphin de Viennois, 1348, Louis II, comte d'Étampes, 1361, Louis, duc d'Orléans, 1485, portent la grande molette, la molette épanouie. Charles le Téméraire, en 1458 (Pl. XV, fig. 79), Antoine de Lorraine, en 1501, chaussent l'éperon à longue tige.

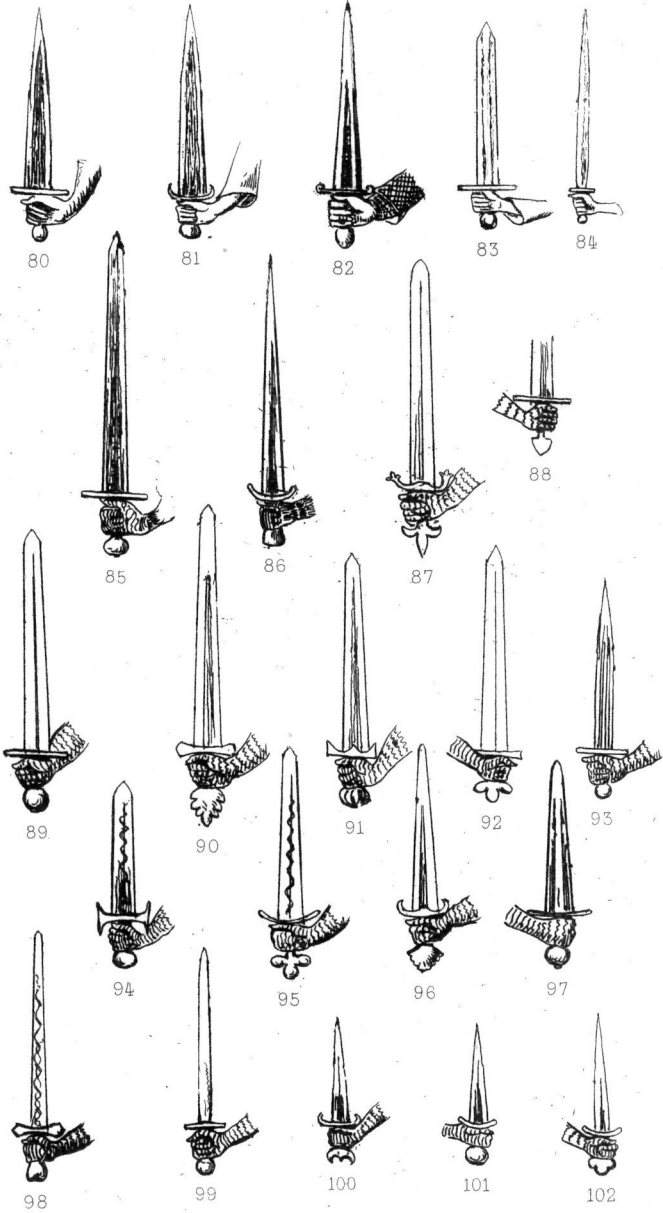
Aucun des groupes qui viennent d'être distingués n'implique une spécialité respective d'éperons. Chacune de ces divisions répond seulement à l'intervalle pendant lequel l'usage d'un modèle a été général, ce qui n'empêche pas le même modèle de s'être montré avant ou après les limites indiquées. Ainsi un des sceaux de Philippe d'Alsace,

en 1171, nous offre le comte chaussé d'un éperon à trois branches ; Bernard V, comte de Comminges, en 1226 (Pl. XV, fig. 68), Trencavel, en 1247, portent encore l'éperon à fer de lance ; la première molette, et elle est fort grande, paraît en 1211 sur le sceau de Jean de Boury (fig. 78), la seconde, en 1225, sur celui de Gautier de Rinel, la troisième chez Raimond, comte de Toulouse, 1228, la quatrième chez Arnoul de Landas, en 1237, la cinquième dans le type de Guillaume de Dampierre, 1246, et ainsi de suite à des intervalles éloignés, jusqu'au XIV^e siècle où l'usage de la molette devient général.

L'ÉPÉE.

Les armes offensives progressent à mesure que l'habillement défensif acquiert plus de solidité ; chaque perfectionnement de l'armure pousse à la recherche et à la fabrication d'une épée capable de l'entamer. De là certaines modifications de cette arme. Examinons séparément la lame et les deux parties apparentes de la poignée : la croix et le pommeau ; la main du cavalier cache la troisième, la fusée.

XI^e et XII^e siècles. — A la fin du XI^e siècle et pendant le XII^e, l'épée apparaît sur les sceaux avec une lame courte, large du talon, à pointe formée par la diminution insensible de la lame, allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt dans presque toute sa lon-



gueur (Pl. XVI, fig. 80 à 82). — La croix de la poignée, *les quillons* sont droits, quelquefois recourbés vers la pointe, ou enroulés à leur extrémité; — le pommeau est plat et circulaire.

Telle est l'épée dite normande; à quillons, droits chez Thierry d'Alsace, 1128, et Gui de Chevreuse, 1159 (Pl. XVI, fig. 80), — recourbés sur les sceaux de Garin de Souvigné, vers 1120, de Guy de Châtillon, 1168 (fig. 81), — enroulés du bout sur ceux de Raoul de Fougères, 1163 et 1165 (fig. 82).

Indépendamment de l'arme que je viens de décrire, arme la plus fréquente au XII^e siècle, caractéristique de l'époque, les sceaux nous offrent deux autres modèles différents.

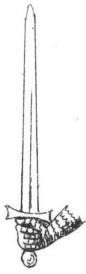
Le premier comprend des épées à lame courte et à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe. Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre des deux tranchants, règne sur toute la longueur de la lame. L'on reconnaîtra cette sorte de réminiscence de l'épée romaine dans les types de Gui de Laval, 1095 (Pl. XVI, fig. 83), d'André de Rameru, 1176.

Au deuxième modèle appartiennent des épées à lame étroite, effilée, quelquefois moins large du talon que vers son milieu, à quillons droits et courts, à tout petit pommeau rond. Les sceaux de Philippe d'Alsace, en 1164, de Bouchard de Montmorency, 1169 (Pl. XVI, fig. 84), fournissent des

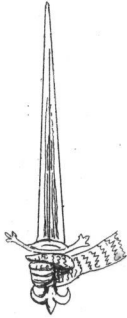
exemples de cette variété que nous retrouverons encore parmi les armes du XIII^e siècle.

XIII^e siècle. — Dès le règne de Philippe-Auguste, quand le grand haubert vient opposer à l'attaque son tissu de mailles entrelacées, l'épée se fait plus grande, plus droite et surtout plus lourde : sa gorge d'évidement plus étroite et moins profonde contribue à lui laisser le poids nécessaire pour rompre l'armure perfectionnée.

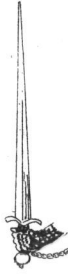
Les plus beaux échantillons de cette nouvelle épée figurent sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion, 1195 et 1198 (Pl. XVI, fig. 85), de Jean de Beaumont, 1217, de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, 1225 (fig. 90), d'Alfonse de Poitiers, 1254 (fig. 89), de Henri, comte de Grand-pré, 1271. — Les quillons sont droits dans les épées de Richard (fig. 85), d'Alfonse de Poitiers (fig. 89); recourbés fortement vers la pointe dans celle de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 86); patés chez Philippe Hurepel (fig. 90); potencés chez Gautier de Rinel, 1225 (fig. 91). — Pendant cette période les pommeaux commencent à affecter des formes plus variées : ainsi le pommeau d'épée de Richard Cœur-de-Lion ressemble à une sphère un peu aplatie dans l'axe de la lame (fig. 85); il est tronconique chez Jean de Corbeil (fig. 86); en palmette chez Philippe Hurepel (fig. 90); trilobé sur le sceau de Thibaud VI, comte de Blois, en 1213 (fig. 92); conique sur celui de Raimond de Montaut, 1214 (fig. 88);



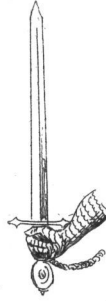
103



104



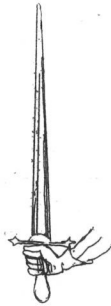
105



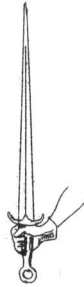
106



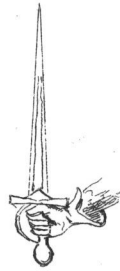
107



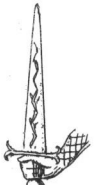
108



109



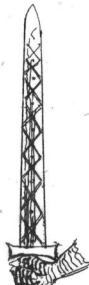
110



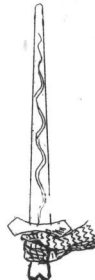
111



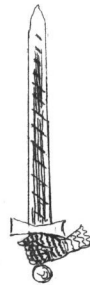
112



113



114



115

le pommeau d'épée de Robert d'Artois se fait remarquer par quatre appendices qui pourraient bien figurer quatre pierres précieuses.

Certains chevaliers conservent au XIII^e siècle l'épée normande du siècle précédent, mais avec une lame plus épaisse, quelquefois recoupée du bout, souvent à arête médiane (Pl. XVI, fig. 93 à 97); — la poignée est garnie de quillons, enroulés du bout dans l'épée de Jean de Chavançon, 1211; recroisetés dans les types de Hugues Tacon, 1215 (Pl. XVI, fig. 94), et de Daniel, l'avoué d'Arras, 1223; recourbés chez Jean, duc de Bretagne, 1238; patés chez Baudouin de Guines, 1235. — Le pommeau de l'épée de Mathieu de Montmorency, 1224, a l'aspect d'une pomme de pin (fig. 96); il paraît rond, terminé par un bouton dans le type d'Eudes de Bourgogne, en 1255 (fig. 97); en olive dans celui de Mathieu de Beauvoir, 1260; hémisphérique chez Jean de Brienne, 1288.

La petite épée étroite et effilée du XII^e siècle se continue avec Gui de Mauvoisin, 1202, Guillaume de Chauvigny, 1217 (Pl. XVI, fig. 98), Bernard V, comte de Comminges, 1226, Henri d'Avaugour, 1231 (fig. 99), Guillaume du Hommet, 1235, etc., mais les quillons, au lieu de rester droits, deviennent tantôt patés, tantôt recourbés vers la pointe. — Le pommeau de son côté prend la figure tronconique dans l'épée de Guillaume de Chauvigny (fig. 98), en demi-boule dans celle du comte de Comminges, etc.

Je signalerai encore, dans la période qui nous occupe, une autre épée plus petite, à lame courte, aiguë, large du talon où sa pointe prend naissance. Cette arme, qui semble venir du midi de la France, se remarque aux sceaux des maires de Castelnaudary (Pl. XVI, fig. 101) et de Rabastens, en 1242 (fig. 102), d'Artaud de Roussillon, en 1270, d'Aymar, comte de Valentinois, à la même date. Elle figure cependant aussi dans ceux d'Huet Pioche, chevalier bourguignon, 1256, et de Hugues, châtelain de Gand, 1244 (Pl. XVI, fig. 100). — Les quillons se recourbent presque toujours vers la pointe. — La poignée se termine en un pommeau, rond chez le maire de Castelnaudary (fig. 101), trilobé chez celui de Rabastens (fig. 102), en trident chez le châtelain de Gand (fig. 100), ovoïde dans le type du comte de Valentinois.

La fin du XIII^e siècle amène une nouvelle modification de l'épée. Du moment où des rondelles défendent les articulations, où les jambes et les bras commencent à revêtir des plaques de métal, l'épée renonce à frapper du tranchant, c'est pour l'estoc, pour les coups de pointe qu'elle va se disposer.

Dès 1260, on peut constater la tendance de l'épée vers ce but particulier; sa lame devient longue, étroite, aiguë comme sur les sceaux de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XVII, fig. 103), de Pierre, comte d'Alençon, 1271, de Hugues VI,

comte de Saint-Pol, 1289, de Robert, comte de Flandre, 1309. Dans certains cas elle conserve la largeur du talon et rappelle, la longueur exceptée, le type méridional dont je viens de parler ainsi que le montrent les épées de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289 (Pl. XVII, fig. 104), de Gaucher de Châtillon, 1308. — La croix présente à cette époque la même diversité qu'aux époques précédentes; on rencontre des quillons droits, enroulés, recourbés, terminés en fleur de lys (fig. 104). Il y a des pommeaux en losange, en olive, à facettes, ronds surmontés d'un bouton, hémisphériques, en fleuron, trilobés, ovales, côtelés, coniques, etc. (fig. 103 à 110).

Vers 1295, la poignée comporte, près de son pommeau, un anneau où se fixe la chaîne qui la tient attachée à l'armure (Pl. XVII, fig. 105 à 107). La première chaîne d'épée figure sur le sceau de Pierre de Chambly, chambellan du roi en 1295. Le sceau de Jean I^{er}, duc de Lorraine en 1367, la montre pour la dernière fois (fig. 107). Cette mode a duré par conséquent environ 72 ans.

XIV^e et XV^e siècles. — Tandis que l'armure continue son évolution, l'épée ne reste pas stationnaire. En effet, avant 1350 cette arme est déjà devenue droite, longue, solide du talon d'où part le plus souvent une arête médiane, légère à la main, non-seulement capable de suffire aux exigences de son temps, mais digne aussi par son élégance de figurer dans l'habille-

ment chevaleresque des élégants ducs de Bourgogne de la maison de France (Pl. XVII, fig. 108 à 110). Le sceau de Charles le Téméraire montre, de plus, la première épée garnie d'une branche reliant la croix au pommeau (fig. 110).

Les petites dimensions des monuments qui servent de preuves aux considérations contenues dans ce travail ont entraîné malheureusement le sacrifice de détails qu'offrirait des œuvres d'art moins réduites. Les habiles graveurs auxquels nous devons les sceaux ont cru devoir s'arrêter devant les ornements riches ou curieux qui décoraient la poignée des épées ; mais ils ont profité du champ plus étendu de la lame pour y indiquer des damasquinures (Pl. XVII, fig. 111 à 115). Tantôt une branche de feuillage serpente le long de la gorge d'évidement, comme dans les épées de Thierrri d'Alsace, 1128 (fig. 111), de Bouchard de Montmorency, 1177, de Jean de Chavançon, 1211 (fig. 114), de Robert de Poissy, 1230, de Jean, duc de Bourgogne, 1238 ; tantôt des ondes courent le long de la lame comme sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170 (fig. 112), de Gui de Châtillon, 1270, de Guillaume d'Harcourt, 1293. D'autres fois on couvre la lame d'un fretté, ornement si employé au moyen-âge, comme on le voit par les épées de Pierre de Courtenay, 1193 (fig. 113), de Thibaud, comte de Champagne, 1198, de Guillaume III, comte de Ponthieu, 1212 ; ou bien la lame est simplement striée de

hiais dans le genre de celle du comte de Nevers, en 1184 (fig. 115).

LA LANCE.

Parmi les armes propres à la chevalerie, la lance passait pour la plus noble et primait, selon quelques auteurs, l'épée. Les sceaux équestres, en représentant presque tous les seigneurs l'épée à la main, semblent donner un démenti à cette assertion. Quoi qu'il en soit, à l'homme libre seul appartenait le droit de porter la lance. Charlemagne, dans ses capitulaires, dit à ce sujet : « Si un serf est trouvé maniant une lance, qu'elle lui soit brisée sur le dos. »

Un écrivain du XII^e siècle, Jean, moine de Marmoutiers, va nous apprendre de quel bois on fabriquait les fûts de lance. Ce religieux, énumérant les armes données à Geoffroi Plantagenet, cite une lance de bois de frêne, armée d'un fer de Poitou. D'autres auteurs parlent du même bois et nomment les fers de Bordeaux comme très-recherchés. L'arme se complétait à cette époque par une petite pièce d'étoffe rectangulaire finissant en trois longues banderoles, *le gonfanon*, attachées au haut du manche (Pl. XVIII, fig. 116).

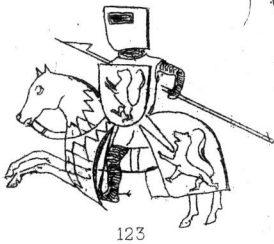
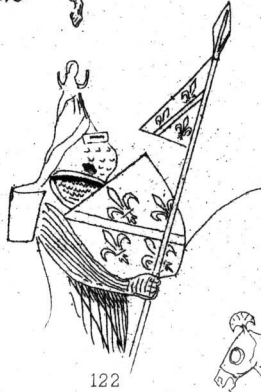
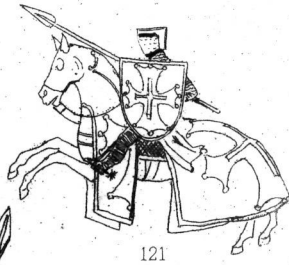
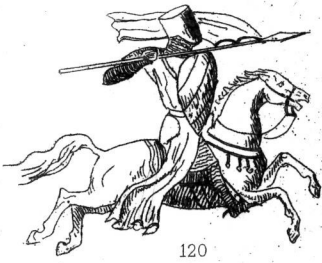
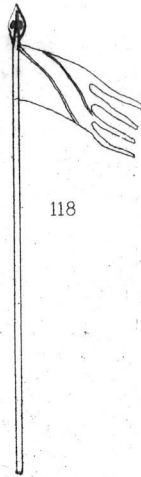
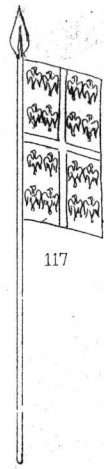
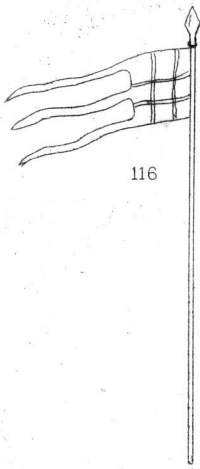
Le fer était ordinairement en losange, quelquefois triangulaire, large et à arête médiane ou en forme de feuille (Pl. XVIII, fig. 116 à 122). — Le bois très-long, uni, sans contrepoids et sans

poignée permettait de faire de la lance une arme de jet. Si l'on en juge par des textes plus modernes, il était quelquefois recouvert de peinture. On lit en effet dans un compte royal du mois de mars 1424 : « A maistre Richard, le peintre, demourant à Poitiers, pour avoir livré et paint de couleur perse six fustz de lance 9¹. — Le gonfanon portait dans sa partie pleine un ornement peint ou brodé : une croix, un quadrillé.... etc.

En marche, le chevalier couchait la lance sur l'épaule droite (Pl. I, fig. 3). Il la tenait verticale, quand il voulait se faire reconnaître ou dans les cérémonies d'apparat (Pl. XVIII, fig. 122). Pour combattre, il l'assurait sous le bras et, l'appuyant sur le bord de l'écu, la pointait vers son adversaire (fig. 120).

Aux XIII^e et XIV^e siècles, la lance n'a pas changé. Le gonfanon seul est remplacé par une pièce d'étoffe carrée, *la bannière* (Pl. XVIII, fig. 117), ou triangulaire, *le pennon* (fig. 122), chargés des armoiries désormais fixes et héréditaires. Au chevalier possédant assez de terres pour tenir un certain nombre d'hommes d'armes et s'en faire accompagner à la guerre, la bannière ; aux gentilshommes servant sous ce *chevalier banneret*, le pennon.

Il ne faudrait pas cependant conclure de ce qui précède que tous les seigneurs portent, sur leurs sceaux, la bannière ou le pennon. De très-puissants y sont représentés avec la lance nue, par exemple :



Imp. A. Gadani, Paris.

les comtes de Toulouse, Raimond VI et Raimond VII (Pl. XVIII, fig. 121), Nevelon, maréchal de France, Oger de Mauléon, en 1275, et Roger Bernard, comte de Foix, en 1276. La lance tenue par ces deux derniers personnages mérite une attention particulière; elle est armée d'un demi-fer, d'un fer dédoublé dans le sens de son axe, d'une sorte de faux (fig. 123, 124).

La lance française que les anciens chroniqueurs comparent à une grande perche, tout en perdant, vers le commencement du XIV^e siècle, de sa longueur, longueur dont le champ du sceau ne pourrait contenir la reproduction fidèle, est restée une arme de cavalier. C'est seulement dans certaines occasions particulières et tout à fait passagères, qu'elle a servi pour les combats à pied; alors on raccourcissait le manche. Ainsi lorsque nos chevaliers eurent appris des Anglais à descendre de cheval pour soutenir la bataille, il était d'usage, la veille d'une affaire, de *retailer* les lances, de les rogner.

La lance chevaleresque de guerre passe sous Charles VII aux mains des compagnies d'ordonnance; nous ne pouvons pas l'y suivre. La lance de tournoi à arrêt et à rondelle ne figure pas sur les sceaux.

LE CHEVAL ET SON HARNACHEMENT.

Certains numismates ont cru discerner dans

les chevaux figurés sur les monnaies gauloises des caractères de races différentes. Bien que les sceaux appartiennent à une époque plus rapprochée de nous, à un art moins barbare, je ne puis me flatter d'une pareille perspicacité. La nationalité d'un sceau une fois déterminée, il est permis d'entrevoir, dans le cheval qu'il représente, la conformation anglo-normande, le type élancé et nerveux des contrées méridionales ou la croupe plantureuse propre à l'espèce flamande. Mais pour rendre un jugement à priori, on ne devra jamais perdre de vue que si les artistes du moyen-âge possèdent à un très-haut degré le sentiment de l'ensemble, le mouvement ; s'ils reproduisent avec souplesse des draperies simplement ajustées, si leurs accessoires décoratifs se distinguent par une exécution des plus délicates, ils sont dépourvus du tact et de l'intelligence des proportions. Or, c'est par des nuances dans les proportions que l'on peut caractériser les différentes races de chevaux.

L'ancien préjugé sur l'infériorité de la femelle régnait dans la chevalerie. Elle n'admettait que le cheval entier, la jument était dédaignée et abandonnée aux travaux domestiques. L'homme d'armes qui montait une jument était deshonoré.

Sur les sceaux les plus anciens et jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'allure des chevaux la plus habituelle est le pas ou le trot. Passé cette date, ils sont représentés galopant et presque constam-

ment à droite. Les montures des dames, les *haquenées* font exception à cet usage ; les graveurs n'ont pas manqué de leur donner l'allure artificielle qu'on appelle l'amble.

On ne peut rien dire de la ferrure si ce n'est que les artistes n'ont commencé à en reproduire des traces que vers 1195 sur le sceau d'Ansel de Garlande¹.

4. Je donne ici, pour les curieux que l'hippiatrique du moyen-âge intéresse, des extraits de comptes indiquant des prix et quelques noms de chevaux :

« Le compte des chevaux d'armes que Mons. (Raoul, comte d'Eu, connétable de France) laissa à Rouen... quant il ala en Lombardie... contenant le nombre de 32 chevaux départis et distribuez en la manière qui ensuit : premièrement des chevaux dessus diz moururent IIII, c'est assavoir : *Bayart d'Arragon, Morel de Huy, le Ferrant pomelé* et le *grant bay de Behaigne*.

Item Mons. en donna ce qui ensieut :

A Mons. Olivier de Clichon = *Bayart d'Estouteville*.

A Mons. Drieu de Mello = *Bayart de Bailleul*.

A Mons. Rogier Bacon = *La Douce*.

A Mons. Jehan Doublel = celui sur qui il sist lors.

A li un autre morel sur quoy sist Caletot.

Et les autres furent vendus, c'est assavoir :

Le Bestor, xxiiii¹. — *Grisel de la Bannière*, xxxv¹.

Bayart de la Mote, xv¹. — *Baillet de Belleperche*, lx¹.

Bayart de Monceaux et l'*Avugle du Bois Roart*, III^{xx} x¹.

Grisart d'Espagne, xl¹. — *Grisart Maugier, Grisart d'Estouteville* et l'autre bay, vi^{xx} x¹. — *Bayart de la Forest*, xxiiii¹. — Un petit bay coursier, xxx¹.

Morel de Bauchain, xv¹. — Un autre, xxx¹. — Un

LA BRIDE.

Un dessus de tête avec frontail et sous-gorge, deux montants, le mors et les rênes, telles sont

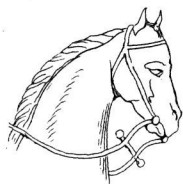
autre, xxv^l. — Deux autres, vi^{xx} ^l. — Un autre, c^l. — Un autre, l^l.

Et le remanant fu envoyé devers Madame, c'est assavoir :

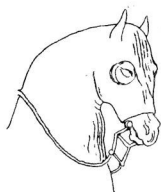
Morel de Traynel. — Le *Blanc* sur le quel sist Thomas des Ylles. — *Morel de Monceaux.* — Le *Coursier gris.* — *Baillet de Montmorency.* — *Queue d'Agache.* — *Morel de Dynant.* — Et le *blanc coursier.*

Methe Cannevas de Milan, marchant de chevaux.

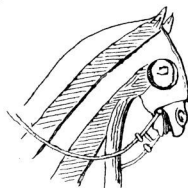
Pour iii chevaux achetez de li à Laingny en 1335	ix ^c xx ^l .
Pour iii chevaux achetez à Compiègne en 1336 quant on y tournoya	vii ^c lxxv ^l .
Pour ii coursiers achetez à Paris en 1338	ii ^c l.
Pour i petit coursier acheté lors pour Mons. de Guines	xxx ^l .
Pour ii coursiers achetez lors à Paris donnez à Mess. Gauchier de Noyers	ii ^c l.
Pour i cheval acheté lors à Compiègne pour le sire de Bailleul	iiii ^{xx} x ^l .
Pour i autre cheval... pour le sire de Beuseville	xii ^{xx} x ^l .
Pour ii roncins achetez en Flandre	lxx ^l .
Pour i autre roncins	xxv ^l .
Pour i poquet acheté de li par Mons. et pour li	xl ^l .
A Regnaut de Bonneil pour i cheval pris de li pour le barbier de Mons. »	x ^l .



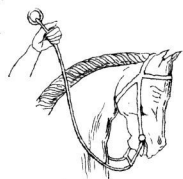
125



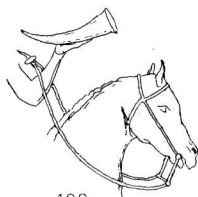
126



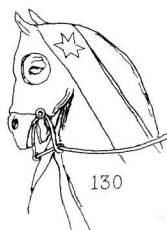
127



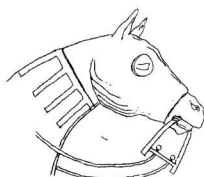
128



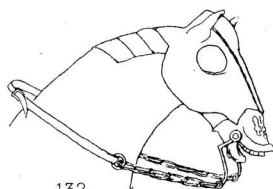
129



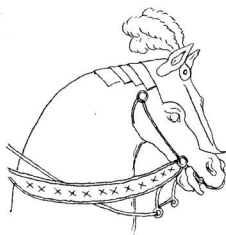
130



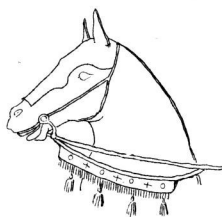
131



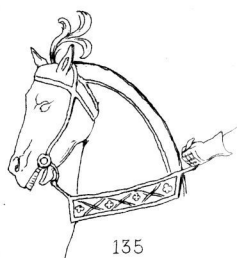
132



133



134



135

les pièces composant la bride du moyen-âge, bride fort simple, sans muserolle ni gourmette apparente (Pl. XIX, fig. 128 à 131). Ces pièces ressemblent presque toutes à celles que nous employons aujourd'hui, le mors et les rênes demandent seuls quelques explications.

Le mors jusque vers la fin du XII^e siècle a ses

On lit, d'autre part, dans les comptes de l'écurie du roi et dans ceux de l'hôtel du duc d'Orléans au XV^e siècle :

« Pour ung petit cheval de poil noir.	7 ¹ t.
Id. Id.	8 ¹ t.

Ces derniers sont des chevaux de valets.

Pour une mule de poil fauve	4,000 ¹ t.
Pour un roncín brun bay, une estoile blanche au front	4,200 ¹ t.

Pour un coursier brun bay, marqué à la cuisse dextre.	3,600 ¹ t.
---	-----------------------

Pour un coursier gris, marqué en la cuisse sénestre, donné au bâtard d'Orléans	5,200 ¹ t.
--	-----------------------

Pour un coursier pommelé, mis en l'escuierie pour le corps de mon dit seigneur	2,000 ¹ t.
--	-----------------------

Pour un coursier clair bay.	4,000 ¹ t.
-------------------------------------	-----------------------

Pour un coursier brun bay, marqué en la cuisse dextre.	3,000 ¹ t.
--	-----------------------

Pour cuir et façon d'un harnois, etc., pour le grant cheval appelé *Phébus*.....

Pour le cheval *Béthune* qui fut au maréchal de Bourgogne.....

Mors à pas d'asne pour la hacquenée nommée *Lami-raulde*.....

Pour avoir embourré la selle de la hacquenée appelée *De toutes pièces*.....

Une resne pour le cheval appelé *Le Coureur*.....

branches longues, droites ou coudées en arrière de façon à communiquer à son action une grande puissance, reliées ensemble à leur extrémité par une traverse où s'attachent les rênes. Si l'on peut prendre pour type la bride figurée sur le sceau de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289, cette traverse était percée près de chaque branche d'un trou où la rêne était arrêtée par un touret (Pl. XIX, fig. 131). Au lieu d'une seule traverse il en existe quelquefois deux, alors les rênes se fixent à la plus basse (fig. 126).

La différence de ce mors avec celui du XIV^e

Mors de bride de la hacquenée nommée *Bretaigne*.....

Pour la haquenée appelée *La Vigoureuse*.....

Pour la bride de l'un des grands chevaux appelé *Le Genest*.....

Pour faire cinq couvertures pour les deux hacquenées nommées l'une *l'Esternille*, et l'autre, *le petit Grisonnet*.....

Une housse de cuir rouge pour la mule appelée *la Gasconnette*.....

Un chevestre pour le cheval appelé *Colon*.....

Pour la selle de la hacquenée appelée *Courte Oreille*.....

Pour la hacquenée nommée *Largetière*, et l'autre nommée *Flavy*.....

Pour le cheval nommé *Bourgoigne* et le cheval nommé *Beauveau*.....

Pour le cheval *Menny Peny*.....

Pour *Beauregard*, hacquenée de ma dite dame (la duchesse d'Orléans)....

Une selle neuve pour *Osternay le Rouen*.....

Pour le cheval nommé *La Tour*..... »

siècle et des suivants, consiste en l'addition à l'extrémité de chaque branche, d'un anneau où s'attachera désormais la rêne. Les branches conservent la même longueur, leur puissance d'action, et leur traverse. Il n'y a de changé que le point de départ des rênes.

Il est plus difficile d'expliquer comment celles-ci finissaient à la main du cavalier cachée, la plupart du temps, par le bouclier. Aux XII^e et XIII^e siècles, les rênes se terminaient habituellement par un anneau de métal de grande dimension (Pl. XIX, fig. 128), quelquefois par un nœud (fig. 129). A partir de cette date on les perd de vue jusqu'au XV^e siècle où elles sont fermées par une boucle (fig. 132).

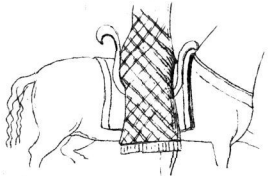
Les anciennes rênes étaient ordinairement faites de cuir. Quelques-unes, ce qui est fort rare, paraissent entièrement confectionnées en chaînette. A la fin du XIV^e siècle, avec les représentations d'apparat, les rênes, simples jusque-là, s'élargissent pour mieux se couvrir de broderies (Pl. XIX, fig. 132 à 135), elles se bordent de franges, se découpent, se festonnent, et alors elles aboutissent au mors par l'intermédiaire d'une chaîne; ou si les rênes ordinaires sont conservées, elles se compliquent de doubles rênes de parade, artificielles, sans action, qu'on attache à l'extrémité supérieure de la branche (fig. 133).

LA SELLE D'ARMES.

J'étudierai dans la selle d'armes : l'arçonnière de devant qui est le pommeau, l'arçonnière de derrière, palette ou troussequin modernes, les quartiers, la couverture, les sangles, le poitrail, l'étrier. La croupière n'est figurée sur aucun type équestre, tandis que le poitrail, destiné à assurer la selle contre la poussée de la lance, ne manque presque jamais.

De 1069 à 1170, la selle comporte : des arçonnières étroites, recourbées en dehors (Pl. XX, fig. 136 à 140), — des quartiers coupés le plus souvent carrément et enrichis de broderies quadrillées ou en feston (fig. 139), — deux sangles distantes l'une de l'autre (fig. 140), — une bande de cuir formant le poitrail, garnie de franges espacées, terminées chacune par une boule (fig. 137, 139, 140), — des étriers arrondis et surbaissés (fig. 137, 138, 139), suspendus par des étrières tantôt de cuir, tantôt en chaînette (fig. 138), attachées sous la couverture, — une couverture carrée comme le quartier qu'elle déborde dans tous les sens, souvent découpée, à son bord inférieur, en lanières flottant sous le ventre du cheval (fig. 137).

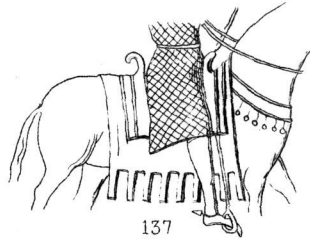
Vers 1170, les arçonnières changent de forme ; elles s'élargissent en s'étendant sur les côtés ; celle de derrière se cintre en dossier de fauteuil, de



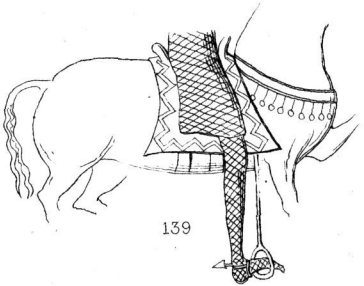
136



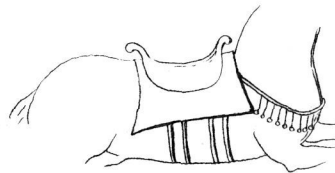
138



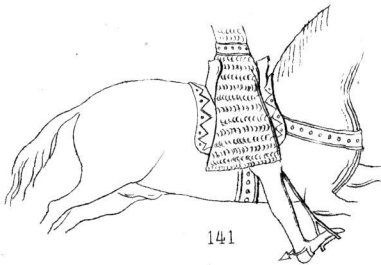
137



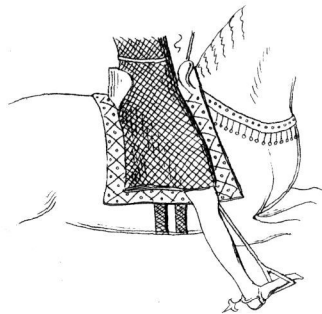
139



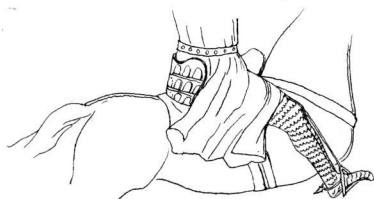
140



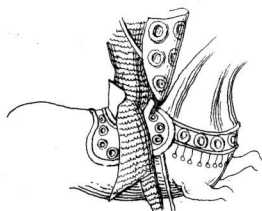
141



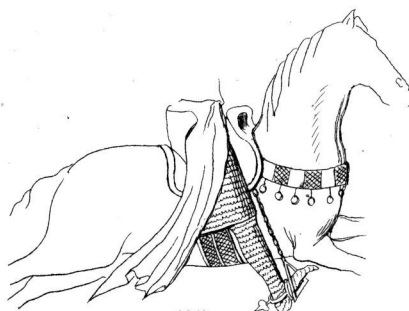
142



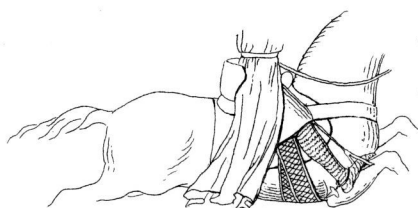
143



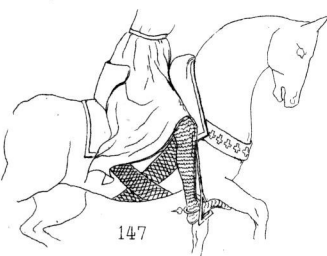
144



145



146



147

manière à emboîter le cavalier et à augmenter son assiette (Pl. XX, fig. 141, 142) ; — les quartiers ne restent pas toujours carrés, ils s'arrondissent quelquefois des angles ou s'allongent en pointe sur l'épaule du cheval ; on les couvre des broderies de l'époque, consistant en un dessin fretté ; — les pendants découpés de la couverture deviennent plus rares ; la couverture elle-même finit par disparaître, soit que s'ajoutant aux quartiers elle ne fasse plus avec eux qu'un seul et même objet, soit que les quartiers la cachent complètement ; — les étriers plus légers empruntent la forme du triangle (fig. 141, 142).

Après 1200, les arçonnières restent ce qu'elles étaient à la fin du XII^e siècle ; le troussequin fortement cintré est définitivement adopté (Pl. XXI, fig. 113 à 147), il ne fait que se développer en ce sens et devient bientôt un champ où sont représentées les armoiries héréditaires : ainsi l'on rencontre sur les sceaux, dès 1223, 1224, 1235, des troussequins *fascés de vair*, ou bien à *la croix cantonnée de seize alérions*, ou portant un *vairé*, c'est-à-dire aux armes de *Coucy*, de *Montmorency* ou de *Guines* (fig. 143). — Les quartiers, presque toujours arrondis, reproduisent quelquefois dans leur broderie les pièces héraldiques du personnage, ils sont brodés *d'annelets* sur le sceau de Robert de Poissy, 1230 (fig. 144). — Le poitrail quitte ses franges à boule et se couvre en revanche d'un dessin fretté ou de clous à tête : dans le type

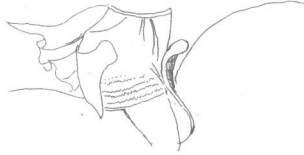
de Robert de Braine, le poitrail porte le blason de la famille : *un échiqueté* (fig. 145). De plus on remarque certaines selles où le poitrail, au lieu de s'attacher à l'arçonnière de devant, vient passer derrière le troussequin, enfermant ainsi dans une sangle horizontale toute la selle et le cheval. Voyez les sceaux de Gaucher de Joigny, 1211, du fils de Philippe-Auguste, 1214, de Henri, comte de Grand-pré, 1217 ; dans ce dernier exemple la selle est maintenue de plus par un surfaix (fig. 146). — Tandis que les arçonnières vont en s'agrandissant, les quartiers suivent une marche inverse. Vers le milieu du XIII^e siècle ils n'occupent plus sur le cheval qu'une très-petite place, de sorte qu'à cette époque, la selle, envahie par la housse d'une part, cachée de l'autre sous les plis de la cotte d'armes, ne montre plus que le troussequin souvent armorié et une partie des sangles superposées ou croisées (fig. 147). — Quant à l'étrier, il est resté triangulaire et suspendu comme il a été dit par une étrivière en cuir ou en chaînette.

Au XIV^e siècle, les arçonnières prennent encore de l'ampleur ; le troussequin se contournant davantage à mesure qu'il s'exhausse, emboîte de plus en plus le cavalier (Pl. XXII, fig. 148) ; on l'échancre sur les côtés pour lui donner un peu d'élégance (fig. 149) ; — le poitrail porte à son milieu un écusson aux armes du personnage.

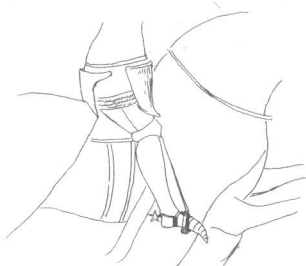
Après 1350, la transformation qui s'opère dans l'armure atteint la selle d'armes, il faut qu'elle



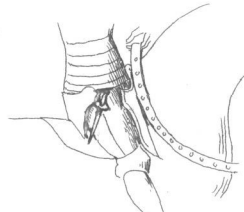
148



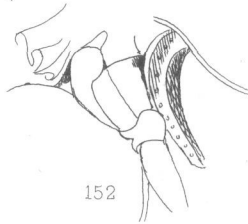
149



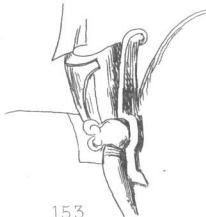
150



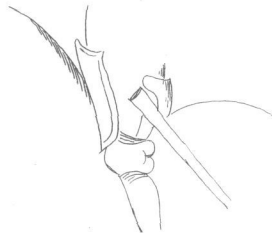
151



152



153



154

concourt aussi à la défense de l'homme de guerre. On la revêt de plaques d'acier ; le pommeau s'évase pour protéger la cuisse, ses plaques s'arondissent et embrassent le devant de ce membre comme si elles allaient rejoindre le troussequin ; les selles de Jean I^{er}, duc de Lorraine (Pl. XXII, fig. 150), de Jean sans Peur, de Philippe le Bon sont bardées de cette façon. Chez les derniers ducs de Bourgogne, les quartiers fort petits et en demi-cercle sont découpés en feston, le poitrail porte à son milieu l'écusson de Flandre.

Les pommeaux à plaques d'acier, à *plates*, affectent différentes formes comme ils varient dans leur dimension. Celui de Charles, duc d'Orléans, 1444, a les bords échancrés (Pl. XXII, fig. 151). Il est en fer à cheval, orné de clous et garni d'anneaux sur le sceau de Charles I^{er}, duc de Bourbon, 1454, et il défend non-seulement la cuisse, mais encore le genou et le haut de la jambe (fig. 152, 153). Le pommeau de selle de Gui de Laval, 1493, est très-élevé et coupé carrément (fig. 154) ; celui de Louis, duc d'Orléans, 1485, couvre entièrement le ventre du cavalier (fig. 153) ; il en est de même dans les types des archiducs d'Autriche.

Les sceaux viennent de nous faire connaître la selle d'armes dans son ensemble, dans sa disposition générale. Leur petite dimension a empêché le graveur d'aller plus loin. Mais on ne sera peut-être pas fâché de connaître les détails de son ornementation qui dépasse au XIV^e siècle tout ce que

pourraient rêver les plus habiles selliers de nos jours.

On lit dans le compte fourni à Raoul, comte d'Eu, connétable de France, par Geffroy le Breton, sellier du roi (1336-1339) :

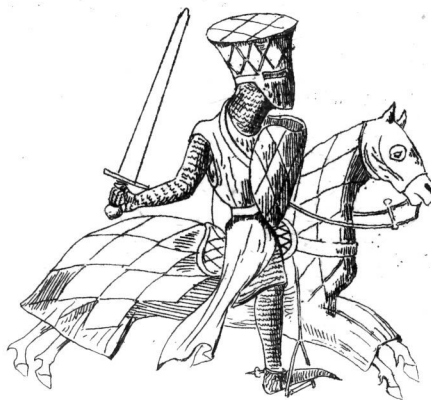
« Pour Monseigneur, une selle de coursier à parer :
 « les arçonnières devant et derrière de pillevilles d'argent
 « férus en tas en manière de tuyaux et sur les carrefours
 « des dictes pillevilles, chastons ; et ou millieu des dictes
 « arçonnières, un Dieu d'amours vestu de drap de soie,
 « après le vif, les mains et la teste d'yvoire et les ailles
 « d'orfaverie et tient un rouleau d'esmail, assis sur une
 « terrasse de veluel ; et à chacun costé du Dieu d'amours,
 « à l'un un bergier et à l'autre une bergière, vestus de
 « drap de soye, les testes et les mains d'yvoire, et sur
 « la dicte terrasse, moutons d'yvoire qui paissent, et de
 « lez la bergière, un chien d'yvoire ; et la terrasse estin-
 « cele au miex que en peut après le vif... xlv¹ p. »

Prenons dans le même compte un sujet décoratif plus en rapport avec le métier des armes :

« Pour Monseigneur, une selle de guerre à parer ; les
 « arçonnières devant et derrière, un pieu ou millieu d'or
 « soudé et ou milieu un chevalier armé, toute la hau-
 « bergerie d'argent, vestu d'un tunicle de ses armes, les
 « grèves et les rondelles d'orfaverie et l'espée d'argent ;
 « et aus deus costéz, le champ de veluel vermeil lozengié
 « d'or et de feueilles ; et une terrée en l'arçon derrière de
 « veluel vert, et deux dames d'yvoire dont l'une tient le
 « tymbre Monseigneur et l'autre un penoncel d'argent
 « esmaillié, et ou milieu un chevalier armé qui tient un
 « escu d'argent esmaillié des armes de Monseigneur, xl¹ p. »



155



156

LA HOUSSE.

L'armure était entrée dans la période du grand haubert. Sous un habillement défensif, compacte, à pièces étroitement cousues ensemble, l'homme d'armes invulnérable ne pouvait être pris ou tué que lorsqu'il était à terre, et pour l'y jeter on cherchait à blesser le cheval. La défense de ce noble compagnon ne pouvait donc pas être plus longtemps différée. Dès le commencement du XIII^e siècle, on le couvrit de mailles ou d'une épaisse draperie.

Les premières housses, d'abord d'une seule pièce, avec une échancrure aux flancs pour le passage de l'éperon, témoin le sceau de Savary de Mauléon, 1225 (Pl. III, fig. 9), furent bientôt remplacées par des housses en deux parties, l'une pour l'avant-main, l'autre pour la croupe.

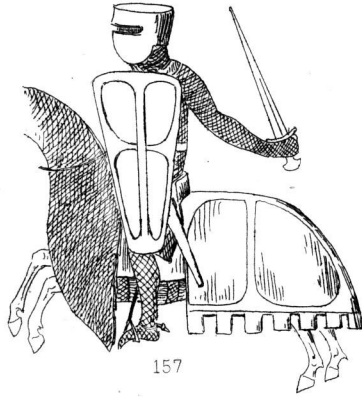
L'habillement de l'avant-main coiffait le cheval jusqu'à l'angle de la bouche, enveloppait l'encolure et retombait en tablier jusqu'au bas des jambes, qui se trouvaient ainsi obligées de soulever la lourde étoffe à chaque foulée de galop; voyez les sceaux du seigneur de Châteauroux, en 1217, d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156). Cette coupe incommode ne tarda pas à être modifiée; l'on échancra d'abord la pièce sur le devant, puis on la fendit jusqu'au poitrail pour la liberté des jambes. Dans un type de

1224, le cheval de Mathieu de Montmorency est revêtu d'une housse échancrée (fig. 155), et sur un sceau du même personnage, en 1230, le cheval porte la housse fendue.

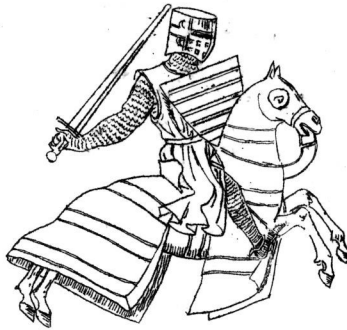
L'habillement de la croupe descendait aussi bas que celui de l'avant-main. Tous deux se bouclaient à la selle.

La housse de mailles, fort rare sur les sceaux, appartient en général à des types du midi de la France. Dans ces contrées, la pièce de l'avant-main, au lieu de retomber en deux pans carrés, finit ordinairement en pointe de chaque côté de l'épaule. Ce n'est aussi que dans le midi que se rencontrent ces housses mixtes dont le devant est en mailles, tandis que la croupe est couverte d'une étoffe armoriée, bordée de pendants ou de découpures (Pl. XXIV, fig. 157). La plus ancienne housse de mailles figurée sur les sceaux se voit dans le type de Robert de Montaut, en 1214; elle paraît être d'une seule pièce.

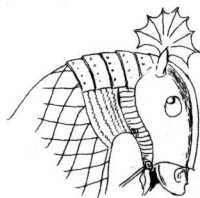
La housse d'étoffe qu'on appelait *couverture pourpointe*, par opposition à celle de mailles, nommée *couverture de fer*, est la plus répandue. Armoriée dès son origine, elle portait le blason du chevalier répété à droite et à gauche, sur l'épaule et sur la cuisse comme dans le type de Gautier de Nemours, maréchal de France (Pl. XXIV, fig. 158). A l'époque où les cimiers envahirent le casque, des cimiers analogues se posèrent sur la tête du cheval; aussi à partir de 1267, trouve-t-on



157



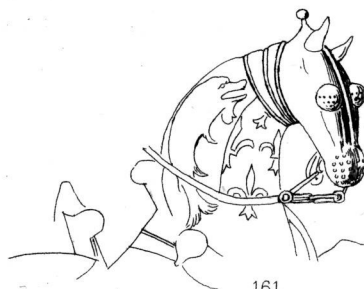
158



159



160



161



162



163

des chevaux cimés d'aigrettes, de bois de cerf, de chimères, d'aigles, etc.

Lorsque vers 1360 l'armure de l'homme de guerre commença à se transformer, la tête du cheval se garnit d'un *chanfrein*, plaque d'acier armée d'une crête ou d'une pointe, qu'on laçait sous la ganache et qu'on accompagnait de quatre à cinq lames articulées, à recouvrement, bardant le haut de l'encolure et maintenues en dessous par de la maille (Pl. XXV, fig. 159 à 163). Un rebord saillant garantissait d'ordinaire les yeux du cheval. D'autres fois ils étaient abrités derrière un grillage (fig. 161). On fermait complètement les œillères s'il était sujet à se dérober; dans ce cas le chanfrein était dit *aveugle* (fig. 162). C'est celui dont les sceaux de Jean I^{er}, duc de Lorraine, 1367, de Charles d'Orléans, 1444, fournissent des exemples.

Tout en défendant utilement le cheval, le chanfrein devint pour les seigneurs une occasion d'étaler le plus grand luxe. Ils le garnissaient d'or, le couvraient de pierreries. Le cheval d'armes du comte de Saint-Pol portait au siège de Harfleur, 1449, un chanfrein estimé 30,000 écus.

Dans les représentations d'apparat, sous les derniers ducs de Bourgogne, l'étoffe de la housse devient souple, légère, flottant au vent en longs plis soyeux, mais le tissu léger recouvre une seconde housse de fines mailles enveloppant entièrement le cheval (Pl. XXVI, fig. 165). On pourra

comparer ces derniers types à celui de Philippe, comte de Valois, en 1327 (fig. 464).

Au commencement du XVI^e siècle, les housses disparaissent. L'homme de guerre vient d'adopter l'armure en fer plat, il l'applique à la défense du cheval. Déjà la tête est garnie du chanfrein, la barde de crinière couvre l'encolure. En étendant le système au poitrail, à la croupe et aux flancs, l'on aura le cheval bardé dont les derniers sceaux fournissent quelques rares spécimens, mais que l'on trouvera fréquemment figuré dans les tapisseries, dans les sculptures, et qu'on pourra étudier dans les musées spéciaux.



165



Imp. A. Cadart, Paris.

